

Nouvel État. Elle éloignerait Montréal de la frontière, proximité nuisible à son développement commercial. Elle rendrait à la race française des territoires qui lui ont appartenu autrefois.

Maintenant en ce qui concerne le Haut-Canada, il devient impérieux de ne plus considérer la rivière d'Ottawa comme limite. Les diocèses catholiques de l'Ontario établis en bordure du Québec, lesquels ont une population catholique en majorité française devraient naturellement être réunis au Québec. De cette manière la majeure partie des Canadiens français habitant l'Ontario ne seraient pas perdus pour le Nouvel État de langue française. Enfin le Nouvel Ontario, complètement naturel du Témiscamingue et de l'Abitibi, ainsi que les territoires faisant partie des diocèses de St-Boniface (Manitoba oriental), achèverait de renforcer la position du plus grand Québec comme état viable et économiquement indépendant. A l'époque où les aspirations nationales des différents peuples de l'Europe centrale trouvent un libre essor, il serait inadmissible que les aspirations nationales des Canadiens, tout aussi légitimes, ne puissent trouver une solution juste et équitable telle que je viens de l'exposer. Il serait puéril que la crainte de froisser quelques susceptibilités empêche de formuler les propositions capables d'assurer le maximum de sécurité au libre développement de la race française dans cette partie du monde.

Je termine avec l'espoir que les idées que j'é mets aujourd'hui trouveront un écho dans votre esprit et que les chefs autorisés de la nation canadienne-française sauront revendiquer au moment opportun les territoires adjacents au Québec comme patrimoine indispensable à l'existence normale d'un état libre qui a bien droit à son petit coin de soleil au Nouveau-Monde.

Recevez, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

G. PASCAL,

18 octobre 1920.

(104, Grant St., Passaic, N.J.)